

Le réseau des propriétaires solidaires



Ouvrons des portes et aidons les personnes réfugiées à trouver leur premier logement



convivial
Vivre et Croire au Lien en Belgique



Objectif

En 2024, Convivial a permis à **570 réfugiés reconnus et leurs familles** de s'installer dans leur premier logement. Cette première installation dans un logement digne est une étape cruciale pour vivre en sécurité et contribuer pleinement à notre société.

Nous voulons offrir cette opportunité à un plus grand nombre de réfugiés reconnus. Pour cela, nous souhaitons élargir **notre réseau de propriétaires solidaires.**

Contexte

Jamais le vent anti-migrants n'a soufflé aussi fort que ces derniers temps, en Europe et aux États-Unis. On parle sans arrêt de migrants.

Ceux qui obtiennent le statut de **Réfugiés** répondent aux conditions prévues depuis 1951 par la Convention de Genève.

Dès lors qu'un réfugié est autorisé à s'installer en Belgique, il est de l'intérêt de tous qu'il s'intègre le mieux possible.

Depuis 30 ans, **Convivial collabore avec des propriétaires solidaires** qui lui font confiance et acceptent de louer un logement à un prix abordable à des réfugiés accompagnés par Convivial.

En pratique, Convivial peut :

- **Soit mettre en relation** le propriétaire et un réfugié et les accompagner pour les formalités à l'entrée dans le logement et le suivi durant toute la durée du bail.
- **Soit déléguer l'ensemble des tâches/obligations qui incombent généralement au propriétaire à une AIS (agence immobilière sociale).**

Dans ce cas,



Le propriétaire ne doit pas s'occuper de la gestion quotidienne du logement.



Le propriétaire signe une convention avec l'AIS et s'engage pour au minimum 3 ans.



Le propriétaire bénéficie d'un taux de précompte immobilier à 0% pendant toute la durée du bail



L'AIS garantit le loyer 12 mois sur 12 quoi qu'il arrive.



L'AIS assure la **gestion technique** du bien (entretien chaudière par exemple, et certains travaux)



L'AIS assure la **gestion locative** (contrat de bail, relevé et transfert des compteurs, décompte des charges, enregistrement du bail, état des lieux, etc.)

Cette solution peut être très adéquate pour les propriétaires qui souhaitent faire un investissement socialement responsable et ne pas laisser un appartement ou une maison vide (indivision, personne placée en maison de retraite, décès,...)

Dans ces 2 cas, **Convivial** assure un rôle de facilitateur et d'accompagnement social de l'occupant dans la langue de ce dernier

Les **loyers pratiqués** sont, en moyenne, 30% en dessous des loyers pratiqués en Région bruxelloise (le montant précis du loyer dépend des caractéristiques du logement et de la zone géographique où il se trouve).



Valeur ajoutée de Convivial :



Nous avons une **expérience de 30 ans** dans l'accompagnement social des réfugiés reconnus et une bonne connaissance de leurs difficultés et besoins spécifiques



Nous facilitons toutes les **formalités administratives**, dans la langue du locataire et du propriétaire



Nous facilitons la constitution de la **garantie locative** et le paiement du **1^{er} loyer**



Nous fournissons gratuitement des **meubles et objets** nécessaires pour une 1^{ère} installation



Nous collaborons étroitement avec les **différents acteurs** (CPAS, agences immobilières sociales (AIS), ...)



Nous collaborons efficacement avec de nombreux **propriétaires solidaires** qui nous font confiance

Envie de contribuer à ce projet en devenant propriétaire solidaire?

Contactez-nous

proprietaire.solidaire@convivial.be

0488/20.31.05



www.convivial.be



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



Cofinancé par
l'Union européenne